

In Extenso

ENTREPRENEZ L'AVENIR.

In Extenso Mont-Blanc
Zone Ecotec
390 rue des Peupliers
74460 Mamaz

Adresse postale :
BP 175 - 74303 Cluses Cedex

Tél. : +33 (0)4 50 98 44 60
www.inextenso.fr

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

94 PROMENADE DU FORI

74400 CHAMONIX

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE
Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901
94 PROMENADE DU FORI
74400 CHAMONIX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des Articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les

appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nos travaux ont consisté à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que pour leur présentation d'ensemble.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

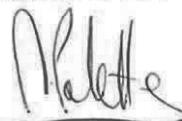
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Commissaire aux Comptes,
le 20 mars 2024
IN EXTENSO MONT-BLANC



Marylène PALETTE
Associée

BILAN

Edition détaillée

Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			31.12.2022
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
AVANCES ET ACOMPTE (INCORPORELLES)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	397 604.50	343 166.85	54 437.65	84 187.73
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	397 604.50	343 166.85	54 437.65	84 187.73
218100 Aménagement divers locaux	8 225.49		8 225.49	8 225.49
218200 Matériel de transport	182 149.40		182 149.40	175 490.24
218300 Mat.de bureau et informatique	29 907.87		29 907.87	29 907.87
218400 Mobilier	28 657.98		28 657.98	28 657.98
218450 Matériel d'activités	130 036.29		130 036.29	130 036.29
218500 Matériel ALSH BALMAT	18 627.47		18 627.47	18 627.47
281810 Amort. aménag. divers locaux		8 225.49	-8 225.49	-8 095.49
281820 Amort. matériel de transport		129 172.12	-129 172.12	-95 692.02
281830 Amort.mat de bureau & informat		29 446.35	-29 446.35	-28 144.08
281840 Amort. mobilier de bureau		28 657.98	-28 657.98	-28 657.98
281845 Amort. matériel d'activités		129 037.43	-129 037.43	-127 540.56
281850 Amort. matériel ALSH BALMAT		18 627.48	-18 627.48	-18 627.48
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTE				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	60.00		60.00	60.00
PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	60.00		60.00	60.00
275000 Dépôts et cautionnements versé	60.00		60.00	60.00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	397 664.50	343 166.85	54 497.65	84 247.73
STOCKS ET EN-COURS	2 860.74		2 860.74	2 860.74
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES	2 860.74		2 860.74	2 860.74
371000 Stock m/ses fournitures de bureau	2 637.95		2 637.95	2 637.95
371100 Stock boissons	222.79		222.79	222.79
CREANCES D'EXPLOITATION	82 558.11		82 558.11	108 341.03
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	3 441.90		3 441.90	44 959.86
411000 Usagers - Collectif Clients	3 441.90		3 441.90	44 959.86
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	79 116.21		79 116.21	63 381.17
409100 Fournisseurs débiteurs	4 676.68		4 676.68	44.78
409800 Avoirs à recevoir	1 804.85		1 804.85	
468700 Produits divers à recevoir	72 300.80		72 300.80	63 002.51
471000 IJSS et IJ Prev reversées	333.88		333.88	333.88
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	301 904.62		301 904.62	205 347.12

BILAN

Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			31.12.2022
	Brut	Amort	Net	Total
511000 Chèques à encaisser	3 897.70		3 897.70	2 807.85
511100 ANCV à encaisser	610.00		610.00	29.40
512000 Société générale c/c	35 810.00		35 810.00	48 889.35
512100 SG Cpte/Livret	240 821.13		240 821.13	112 549.59
512200 SG Livret A	18 160.09		18 160.09	37 989.42
514000 Chèques postaux	171.38		171.38	1 336.45
530000 Caisse Principale	1 904.42		1 904.42	1 254.96
530100 Caisse Accueil	529.90		529.90	490.10
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2 968.49		2 968.49	120.00
486000 Charges constatées d'avance	2 968.49		2 968.49	120.00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	390 291.96		390 291.96	316 668.89
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	787 956.46	343 166.85	444 789.61	400 916.62

BILAN

Passif	31/12/2023 Montant	31.12.2022 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	4 936.56	4 936.56
102000 Fonds associatif	4 936.56	4 936.56
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE	72 482.70	72 482.70
106800 Autres réserves	50 000.00	50 000.00
106850 Autres réserves	22 482.70	22 482.70
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	29 305.48	23 500.88
110000 Report à nouveau (Créditeur)	29 305.48	23 500.88
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	12 271.17	5 804.60
120000 Résultat excédentaire	12 271.17	5 804.60
SITUATION NETTE (1)	118 995.91	106 724.74
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)		
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	118 995.91	106 724.74
FONDS REPORTEES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES		2 500.00
194000 Fonds dédiés sur subv. de fonctionnement		2 500.00
TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES (3)		2 500.00
PROVISIONS POUR RISQUES	50 501.27	50 501.27
151800 Autres provisions pour risques	50 501.27	50 501.27
PROVISIONS POUR CHARGES	70 171.75	61 231.37
153000 Provisions indemn. départ retraite	67 577.00	48 457.85
153100 Prov autres charges du personnel	2 594.75	2 773.52
158000 Autres provisions pour charges		10 000.00
TOTAL PROVISIONS (4)	120 673.02	111 732.64
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	43 090.41	37 345.62
401000 Collectif Fournisseurs	434.07	-1 763.28
408000 Frs factures non parvenues	22 559.25	18 958.19
419000 Usagers créditeurs	20 097.09	20 150.71
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	114 291.78	102 053.15
421000 Rémun.nettes dues au personnel	1 375.99	714.83
428200 Dettes provis. congés à payer	42 222.19	30 705.13
431000 Sécurité Sociale	31 409.96	32 313.59
437200 Mutuelle Humanis	1 137.18	1 127.70
437300 Caisse retraite Klesia	9 241.98	9 459.53
437600 Caisse prév. Humanis	2 771.14	3 296.97
437800 Formation	3 494.99	3 941.92

BILAN

Passif	31/12/2023	31.12.2022
	Montant	Total
438200 Charges soc.sur congés à payer	18 999.99	13 817.31
442100 Prélèvements à la source	1 224.78	1 071.00
447100 Taxe sur les salaires	2 413.58	5 605.17
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	4 535.53	2 299.35
419800 RRR à accorder et autres avoirs à établi		689.39
468600 Charges diverses à payer	4 535.53	1 609.96
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	43 202.96	38 261.12
487000 Produits constatés d'avance	43 202.96	38 261.12
TOTAL DETTES (5)	205 120.68	179 959.24
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	444 789.61	400 916.62

BILAN

Récapitulatif

Compte de résultat à Décembre 2023

	Charges	Produits
Total	1 000 331.76	1 012 602.93
Bénéfice	12 271.17	
Totaux Gestion	1 012 602.93	1 012 602.93

Bilan à Décembre 2023

Actif	Passif
444 789.61	444 789.61

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Toutes les écritures

Charges (ttc)	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
ACHATS MATIERES PREMIERES AUTRES APPROVISIONNEMENTS			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERIEURES		270 561.43	258 310.53
SOUS-TOTAL 60	43 028.78		39 950.88
606130 Carburant	2 945.68		3 479.28
606200 Fournitures restauration	5 058.22		3 865.24
606250 Fournitures boissons	1 388.76		1 899.96
606300 Fourn.entret./Pt équipement	19 436.24		21 407.47
606400 Fournitures administratives	2 078.25		692.01
606450 Photocopies	3 718.15		4 165.60
606800 Fournitures & mat. activités	8 037.96		4 250.99
606810 Fourn. pharmacies	365.52		190.33
SOUS-TOTAL 61	172 387.91		173 830.60
611000 Sous-traitance générale	53 110.58		47 637.06
611050 Sous-traitance restauration	34 216.34		35 082.00
611100 Sous traitance culturelle	47 414.94		39 288.20
611200 Sous-traitance comm. comm.	8 282.29		22 642.98
613200 Locations Immobilières	2 300.00		2 240.00
613500 Locations mobilières	3 620.04		797.04
613510 Locations financières	2 280.00		2 280.00
615200 Entret.& réparat./biens immos	78.30		207.38
615500 Entret.& réparat./biens mobil.	68.17		
615550 Entret.& réparat./mat.transport	3 686.62		8 798.11
615600 Maintenance	2 438.40		2 347.20
616100 Primes assurances-multirisques	9 230.25		7 574.90
616800 Assurances véhicules	4 918.28		4 532.73
618100 Documentation générale	541.20		327.60
618300 Documentation technique	202.50		75.40
SOUS-TOTAL 62	55 144.74		44 529.05
621400 Personnel mis à disposition	720.00		
622600 Honoraires	3 050.00		3 855.60
623000 Publicité, Relations publiques	1 119.18		40.58
623400 Cadeaux à la clientèle	206.88		
623600 Catalogies et imprimés	3 706.87		4 328.39
623700 Publications	1 647.53		
623800 Divers (pourboires,dons,...)	75.00		
624100 Transports sur achats	5.00		
624800 Transports d'activités	5 507.79		2 788.49
625100 Voyages et déplacement du personnel	2 550.95		4 846.65
625200 Autres déplacements (Artistes...)	794.07		2 036.40
625500 Frais de déménagement	184.25		
625600 Missions	1 144.32		322.26
625700 Réceptions repas	8 983.38		4 977.77
625701 Réception hébergement	14 824.65		8 181.40
625800 Frais fqnct.instances associat (AG & CA)	520.15		318.56
626000 Affranchissements	2 695.49		620.87
626100 Frais télécommunications	509.25		939.48
626200 Internet	496.40		731.07
626300 Liaisons informatiques	1 370.04		1 349.75
627000 Services bancaires & assimilés	803.91		528.35
627100 Commissions ANCV	364.12		438.02

COMPTE DE RESULTAT

Charges (ttc)	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
627200 Commissions Carte bleue	304.07		404.81
628100 Concours divers, cotisations..	2 728.94		2 565.61
628400 Frais de recrutement			49.30
628600 Frais de formation	832.50		5 205.69
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	22 269.08		22 246.09
631100 Taxes sur les salaires	13 243.58		17 005.17
633300 Part.empl.à formation prof.continue	9 025.50		5 240.92
SALAIRES ET TRAITEMENTS	445 309.55		539 600.87
641100 Salaires & appointements bruts	433 634.74		461 079.22
641210 Provision Congés Payés	11 517.06		44 522.44
641300 Primes et gratifications			650.00
641350 Prime Transport	157.75		212.40
641400 Indemnités et avantages divers			33 136.81
CHARGES SOCIALES	144 653.43		163 395.22
645100 Cotis. URSSAF	90 446.13		110 546.73
645200 Cotis. Mutuelle	2 136.52		2 335.95
645300 Cotis. Retraites Klesia	27 930.05		30 271.85
645500 Prov. Charges s/Congés Payés	5 182.68		
645600 Cotis. prévoyance Humanis	7 532.23		8 392.39
645800 Cotis.aux autres Org.Sociaux	3 240.37		1 343.49
647200 Versts aux Com.Entrep.& d'Etab	3 698.38		4 587.01
647500 Médecine du Travail, Pharmacie	2 151.36		2 497.80
648000 Autres charges de personnel	2 335.71		3 420.00
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		106 580.99	79 789.66
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	36 409.24		28 558.29
681100 Dotations aux amorts des immo.	36 409.24		28 558.29
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX PROVISIONS			
/ACTIF CIRCULANT : DOTATION AUX PROVISIONS			
RISQUES & CHARGES : DOTATION AUX PROVISIONS	70 171.75		51 231.37
681500 Dot.aux prov.risques & charges	70 171.75		51 231.37
SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ASSOCIATION			
AUTRES CHARGES	9 526.78		8 417.73
651600 Droits d'auteurs & reproduct. (SACEM)	8 161.70		8 140.90
654000 Pertes sur créances irrécouvr.	1 200.44		140.90
658000 CHARGES DIV. GESTION COURANTE	164.64		135.93
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (1)		998 901.26	1 071 760.10
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)			
CHARGES FINANCIERES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES			108.37
668000 Autres charges financières			108.37
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (3)			108.37
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	1 430.50		456.76
671200 Pénalités et amendes fisc/péna	2.00		
671300 Dons - Libéralités	500.00		
671800 Aut.ch.except./Opér.gestion ex			1.00
672000 Charges sur exerc. antérieurs	928.50		455.76
SUR OPERATION EN CAPITAL			
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS			

COMPTE DE RESULTAT

Charges (ttc)	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES STOCKS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (4)		1 430.50	456.76
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES (5)			12 500.00
<i>689400 Engagts à réal./subv.attribuée</i>			<i>12 500.00</i>
PARTICIPATION DES SALARIES AU RESULTAT (6)			
IMPOTS SUR LES SOCIETES (7)			
TOTAL DES CHARGES		1 000 331.76	1 084 825.23
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		12 271.17	5 804.60
TOTAL GENERAL		1 012 602.93	1 090 629.83

COMPTE DE RESULTAT

Produits (ttc)	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
VENTES DE MARCHANDISES	996.30		2 208.96
707100 Recettes bar	996.30		2 208.96
PRODUCTION VENDUE	200 546.37		195 334.03
706000 Participations adhérents	198 752.38		195 829.62
708300 Locations diverses consenties			30.00
708800 Aut.produits activités annexes	1 390.92		163.80
709000 Rbt participations adhérents	403.07		-689.39
SOUS-TOTAL A		201 542.67	197 542.99
PRODUCTION STOCKEE			
PRODUCTION IMMOBILISEE			
SUBVENTION D'EXPLOITATION		684 808.55	661 698.07
SOUS-TOTAL 741	22 214.00		20 697.00
741000 Subv.de fonctionnement-DRAJES	8 000.00		9 500.00
741400 ETAT - FONJEP	14 214.00		11 197.00
SOUS-TOTAL 742	2 000.00		
742000 Subv.fonctionnement - REGION AURA	2 000.00		
SOUS-TOTAL 743	7 000.00		7 000.00
743000 Sub.Conseil Départemental	7 000.00		7 000.00
SOUS-TOTAL 744	592 000.00		579 305.95
744000 Subv.fonctionnement-COMMUNE	592 000.00		579 305.95
SOUS-TOTAL 745	61 594.55		53 995.12
745000 Subv.prestations sces - CAF	48 275.73		39 844.52
745100 Bons vacances CAF	12 664.00		14 150.60
745200 Subv fonct autres CAF	654.82		
SOUS-TOTAL 748			700.00
748000 Subv.fonctionnement - AUTRES			700.00
REPRISES SUR PROVISIONS TRANSFERT DE CHARGES	78 621.31		189 778.86
781500 Repr.s/prov.risques&ch.exploit	51 231.37		135 337.19
791000 Transferts de charges	17 988.98		25 318.42
791100 Transferts de charges de fonct. matériel	1 794.60		5 837.74
791200 Tranferts charges comm.comm.	7 606.36		23 285.51
COLLECTES			
COTISATIONS	24 634.30		27 838.54
756000 Cotisations des Adhérents	10 794.92		11 657.94
756220 Participations saison culturelle	13 794.50		16 180.60
756800 Autres participations accessoires	44.88		
AUTRES PRODUITS	108.84		1.50
758000 PRODUITS DIV. GESTION COURANTE	108.84		1.50
SOUS-TOTAL B		788 173.00	879 316.97
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		989 715.67	1 076 859.96
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)			
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET CREANCES			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	5 931.63		1 106.15
768100 Intérêts des cptes financiers	5 931.63		1 106.15
REPRISES SUR PROVISIONS			

COMPTE DE RESULTAT

Produits (ttc)	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
TRANSFERT DE CHARGES DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE PRODUITS NETS / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		5 931.63	1 106.15
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	4 455.63		1 163.72
771800 Produits except./op de gestion	60.59		1.20
772000 Produits sur exerc. antérieurs	4 395.04		1 162.52
SUR OPERATIONS EN CAPITAL REPRISES SUR PROVISIONS TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (4)		4 455.63	1 163.72
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	12 500.00		11 500.00
789000 Report ressources non utilisés/exo antér	12 500.00		11 500.00
TOTAL DES PRODUITS		1 012 602.93	1 090 629.83
SOLDE DEBITEUR = PERTE			
TOTAL GENERAL		1 012 602.93	1 090 629.83

ANNEXE AUX COMPTES 2023 de la MJC de CHAMONIX

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 444 789,61€.

Le résultat net comptable est excédentaire de 12 271,17€.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis.

1- REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'Association applique les principes comptables préconisés par le PCG, identiques d'un exercice à l'autre, avec une transparence économique pour ses adhérents et ses partenaires et aussi, bien entendu, une pérennisation de son activité. Sa gestion associative désintéressée et ainsi que ses missions dans le cadre du conventionnement avec la ville de Chamonix lui confèrent quelques particularités précisées ci-après.

Partenaire principal de l'association, la commune verse une subvention annuelle de 592000€, montant constant depuis 2020, dont 525000€ participent au financement des postes conventionnés (une partie des postes des salariés selon convention) et 67000€ participent au fonctionnement des projets de la MJC (programmation socioculturelle, jeunesse, enseignement des musiques actuelles et formation BAFA).

Un contrat d'objectifs a été renégocié en 2021 et signé le 4 avril 2022 pour une durée de 3 ans. Il arrivera à échéance le 31 décembre 2024.

Depuis la signature de ce nouveau contrat d'objectifs, le montant de la subvention participant au financement des postes conventionnés est gelé malgré les augmentations légales et conventionnelles, notamment celles de l'avenant 182 relatif au système de rémunération dans la branche Eclat. Les dispositions de cet avenant ont été appliquées au 1er janvier 2022. Au 01/01/2023, l'avenant 194 augmente à nouveau les valeurs des points, puis l'avenant 198 fait encore évoluer l'indice de base à compter du 26 novembre 2023.

Le 1^{er} acompte a été versé au mois de mars, les versements suivants sont intervenus tous les deux mois et le solde a été versé en février 2024 ce qui aurait pu occasionner des problèmes de trésorerie et fragiliser l'activité, sans une gestion rigoureuse de l'association.

La subvention participant au fonctionnement (programmation socioculturelle, jeunesse, enseignement des musiques actuelles et formation BAFA) est allouée à la MJC sur présentation de justificatifs, en fin d'exercice. Elle a été versée en février 2024.

Concernant la méthode d'amortissement du matériel, elle est basée sur le principe suivant depuis 2000 (avant cette date, le matériel investi était amorti durant l'exercice annuel) :

- 3 ans pour le matériel d'activités et « sensible » (audio-visuel, informatique) ;
- 5 ans pour le matériel de transport et mobilier fragile ;
- 10 ans pour le mobilier.

2- NOTES SUR LE BILAN ACTIF AU 31.12.2023

218200 – Matériel de transport : changement du moteur du Renault Trafic

468700 – Produits divers à recevoir :

Subvention Ville de Chamonix pour 72000,00€

Malakoff – indemnités prévoyance pour 163,80€

Helloasso – entrées concert pour 137,00€

Disponibilité : 301 904,62€

486000 – Charges constatées d'avance :

Abonnement revue pour 120,00€

Festival Remballe Ta Haine 2024 pour 2848,49€

3- NOTES SUR LE BILAN PASSIF AU 31.12.2023

151800 – Provisions pour risques

Provisions indemnités activité partielle (ETAT) d'un montant de 50 501,27€, somme correspondant aux indemnités activités partielles non soumises à charges relatives au montant des salaires liés aux « postes conventionnés » (contrat d'objectifs 2019-21). Cette obligation de déclaration en chômage partiel était la seule possibilité pour notre association de préserver le statut et la couverture sociale des salariés tout en respectant les obligations légales de l'employeur.

153000 – Provisions indemnités départ retraite

Rappel sur la méthode de calcul des indemnités de départ en retraite :

Jusqu'au 31 décembre 2008, la provision pour indemnités départ en retraite correspondait à ¼ de mois de salaire par année d'ancienneté.

Une importante modification est intervenue dans ce calcul suite à l'avenant 123 de la Convention Collective Nationale Animation R2-043 et 44 du 17 décembre 2008.

L'Association a décidé d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2009 la méthode d'estimation suivante : la provision pour indemnités de licenciement et par ricochet, les indemnités de départ en retraite est égale à ¼ de mois de salaire par année d'ancienneté jusqu'à la dixième année incluse puis 1/3 de mois de salaire par année d'ancienneté à partir de la onzième année.

Comme les années précédentes, la provision n'est comptabilisée qu'à partir de la 5^{ème} année de présence à la MJC. La provision est régularisée et comptabilisée tous les ans par rapport aux valeurs des points de la convention collective ECLAT.

Ce calcul fait abstraction de la probabilité de départ à la retraite, ou de décès avant l'âge du départ.

Au 31/12/2023, la provision augmente en raison de à l'acquisition par 3 salariés de 5 ans d'ancienneté, et de l'augmentation des valeurs des points.

419000 – Usagers créditeurs

Règlements effectués par les adhérents en septembre 2023 pour l'accueil de loisirs et les activités hebdomadaires de l'année scolaire 2023-2024.

408000 – Fournisseurs Factures non parvenues et concernant l'exercice 2023 : In Extenso, Ville de Chamonix (repas ACM).

428200 – Dettes provisions congés à payer & 438200 – Charges sociales sur congés à payer

Valeur des congés à payer à la fin de l'exercice, qui varie d'une année sur l'autre suivant les congés non pris par l'ensemble du personnel au 31 décembre. Pour rappel la période

légale de pose légale est du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024. Pour 2023, les salariés ont pris moins de congés payés, qu'ils devront prendre avant fin mai 2024.

487000 – Produits constatés d'avance :

- Péréquation des activités (septembre/juin),
- Péréquation des adhésions (juin à mai)

4- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT AU 31.12.2023**CHARGES**

On constate une relative stabilité conjoncturelle des charges entre 2022 et 2023, conséquence des difficultés à recruter, faute de candidats. Sans ces difficultés, le compte de charges exploserait.

PRODUITS

743000 – Subvention Conseil Départemental : pour les festivals 'Femmes Egalités Réalités' & 'Remballe ta haine !'

744000 – Subvention Communale : relative au contrat d'objectifs pour un montant de 592000€.

745000 – Subvention prestations de services CAF : subvention horaire relative aux ACM, allouée à la MJC

745100 – Bons vacances CAF : variation des quotients familiaux

756000 – Cotisations des adhérents : variation à la réduction du nombre de stages en raison de l'éclatement géographique de nos activités proposées hors les murs pendant les travaux de la Maison pour Tous

756220 – Participation saison culturelle :

Baisse liée à la participation exceptionnellement forte des établissements scolaires en 2023 pour la médiation scolaire

5- CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DE LA MJC**Le respect de l'équilibre budgétaire :**

- L'accueil de loisirs
- Les actions jeunes et culturelles

Volonté d'une politique tarifaire attractive pour les jeunes ainsi que pour l'ensemble des adhérents de l'association qui perdure depuis plusieurs années et qui renforce le statut de non-lucrativité de l'Association.

Cette volonté a été encore renforcée en septembre 2023, avec le doublement du nombre de tranches de tarifications au quotient familial pour les accueils de loisirs.

Engagement fort des bénévoles élus du Bureau du Conseil d'Administration et sur certaines activités.

6 - CONCERNANT LES FINANCEMENTS

Nous constatons :

- Maintien du montant de la subvention communale à hauteur de 525000€ depuis 2020 qui participe au financement des postes salariés dits conventionnés ;
- Maintien de la subvention communale de 67000€ versée sur justificatifs en fin d'année qui participe au fonctionnement, pour la programmation socio-culturelle, jeunesse, enseignement des musiques actuelles et le soutien aux formations BAFA ;
- Subvention Conseil Départemental pour les projets 'Remballe Ta Haine !' et 'Femmes, Egalités, Réalités' et les actions de médiation avec les publics scolaires.
- Subventions SDJES 74 pour les projets 'Remballe Ta Haine !', 'Femmes, égalités, réalités'
- Maintien de la subvention FONJEP (ETAT) Coordination et nouvelle subvention FONJEP Jeunes Animation

Notre souci demeure de savoir comment faire pour que notre Association n'entre pas dans l'engrenage du déficit structurel dû aux augmentations légales et conventionnelles et notamment celles relatives à l'avenant 182 qui porte sur le système de rémunération de la branche Eclat et, dans le même temps, à la non-augmentation depuis 2020 du montant de la subvention qui participe au financement des postes conventionnés.

7 - AUTRES INFORMATIONS

La Convention Triennale signée entre la Ville de Chamonix et la MJC permet à la MJC de disposer gracieusement d'hébergements pour son fonctionnement et ses activités. Cette mise à disposition permanente comprend plusieurs bâtiments communaux avec prise en charge des fluides et de l'entretien. A ce jour, ces contributions volontaires n'ont pas été valorisées et justifiées par la ville de Chamonix.

A noter qu'en raison des travaux conséquents engagés à la Maison pour Tous depuis juin 2022, d'autres locaux provisoires ont été mis à disposition de la MJC, toujours à titre gracieux le temps de la réalisation des travaux.

Tous les administrateurs élus associatifs sont des bénévoles et assurent la gouvernance associative de la MJC. Certaines activités sont encadrées par des bénévoles. D'autres adhérents s'investissent dans des projets, plus particulièrement dans l'organisation et le soutien des manifestations de l'association.

Fait à Chamonix, le 14 mars 2024
La Trésorière,

Martine FROUCHT